



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E108208

VALABLE JUSQU'AU 25/10/2024

ÉDITÉ LE 26/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/07/2009
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 20/03/2023
6 000

Raison sociale : BOIS ET BETON

ZA DU PONT DE FRAPPE
05260 FOREST ST JULIEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GAP 2009A1099

Téléphone : 04 92 23 75 40
Portable : 06 42 24 66 69

Fax : 04 92 50 00 43

Siret : 513 763 995 00026

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 8117201

Site Internet :
E-mail : contact@boisetbeton.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.220049

Responsabilité légale :
NICOLAS GUILLAUME GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.220049

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 15 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	23/09/2022
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	09/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	27/10/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON
PARC TERTIAIRE VALGORA
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER
- B.P. 70531
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.